

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

Mme Katia Julienne  
Directrice de la DGOS

M. Olivier Véran  
Ministre des Solidarités et de la Santé

M. Jean-Michel Blanquer  
Ministre de l'Éducation Nationale

Perpignan, le 10 mai 2020

Objet : reprise scolaire pour les enfants des soignants

PJ : courrier du rectorat de Toulouse, copie d'écran d'un message émanant de Toulon (académie de Nice),  
courrier du centre hospitalier de Perpignan

Madame, Messieurs

Comme convenu lors de la réunion multilatérale entre organisations syndicales médicales représentatives, FHF et ministère des Solidarités et de la Santé, je vous fais parvenir deux documents adressés par des praticiens au SNPHARE (académies de Toulon et de Toulouse). Il semblerait que ces deux cas ne soient pas isolés.

A la veille du déconfinement prévu le 11 mai 2020, ces courriers indiquent que les enfants de soignants ne sont pas autorisés à rejoindre leur établissement d'origine, et privé de récréations avec les autres élèves, pour des raisons sanitaires... alors que la presse relate également des enfants privés d'enseignement en raison de la non-réouverture de leur école habituelle, et du départ de leurs professeurs éphémères vers leurs propres établissements. Notons au passage que des autorisations spéciales d'absences ont même été supprimées pour les parents d'enfants de plus de 13 ans, même en l'absence de scolarisation possible (courrier joint).

Cette discrimination des enfants de soignants, qui se voient refusé l'accès à leur école habituelle, est incompréhensible. **C'est une double peine** : ils font partie des enfants dont les parents ont été très peu présents à domicile, comparativement à la population générale, et ont, selon les cas, suivi des cours dans des écoles dédiées, impliquant une rupture avec la chronologie de l'enseignement de leurs professeurs habituels, ou ont suivi le télé-enseignement en autonomie souvent complète. Ils ont vécu le COVID raconté par leurs parents, observé et partagé les angoisses, la fatigue. Plus encore que les autres, ils aspirent à retrouver une vie sociale aussi normale que possible : retrouver leur environnement scolaire habituel, à proximité de leur domicile, avec leurs professeurs et leurs amis.

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

Les soignants, exposés au COVID, se sont protégés pour éviter de le contracter pendant les soins. Si certains ont été contaminés la majorité des cas de COVID19 ne sont pas des soignants. Les enfants autorisés à rentrer dans leur école habituelle ont nécessairement eu des proches contaminés.

Les soignants paient un lourd tribut à la pandémie COVID : décès, hospitalisations en réanimation avec possible séquelles, épuisement professionnel... A ces risques inhérents à leur profession s'ajoute une stigmatisation, avec par exemple des demandes de déménagements de professionnels par peur de contamination dans certaines copropriétés. Ce sont maintenant leurs enfants qui, après avoir subi la crise COVID, se retrouvent stigmatisés et victimes d'une discrimination insupportable.

Ces directives ne font pourtant pas partie des instructions gouvernementales disponibles sur le site du Ministère de l'Education Nationale. Est-ce une mésinterprétation de la circulaire du 4 mai 2020, à propos de la limitation du brassage des élèves ([http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole\\_sanitaire\\_pour\\_la\\_reouverture\\_des\\_ecoles\\_maternelles\\_et\\_elementaires\\_-\\_MENJ\\_-\\_3\\_mai\\_2020\\_1280665.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf), page 7) ou le résultat d'une psychose présente dans tout le document, imposant des consignes non appuyées scientifiquement, et considérant tout enfant qui éternue, a mal au ventre ou est fatigué en classe comme suspect de COVID (même document, page 52), déclenchant un lourd et immédiat système d'alerte et d'exfiltration ? Pourtant, les recommandations sont claires sur le site du Ministère de l'Education Nationale : les enfants iront soit dans leur école habituelle, soit depuis leur domicile, soit dans des locaux d'étude ; « dans tous les cas, les directeurs d'école, parents d'élèves, collectivités locales trouveront ensemble les meilleures solutions » (<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>).

**On ne peut tolérer qu'une société s'organise sur la peur et le rejet de l'autre.**

**Le SNPHARE exige que les enfants des soignants dont les parents ont fait le choix de les remettre dans le circuit scolaire classique soient réintégrés, comme tous les autres enfants, dans leurs écoles respectives, pour leur bien être éducatif et social, en appliquant toutes les mesures-barrières adéquates, et aient un traitement semblable aux autres enfants.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mon profond respect.

Dr Anne Geffroy-Wernet, présidente

